

## Introduction

La vaccination est l'un des outils les plus efficaces et les plus économiques de la médecine moderne. Il y a cent ans, les maladies infectieuses étaient la cause première de décès au monde. Aujourd'hui, au Canada, ces maladies sont à l'origine de moins de 5 p. 100 de tous les décès, et ce, grâce aux programmes d'immunisation.<sup>1</sup>

Le programme d'immunisation du Nouveau-Brunswick propose des vaccins par l'intermédiaire de programmes d'intervention systématique et en cas de maladies infectieuses ou à risque élevé. Le programme s'appuie sur des vaccins sûrs et efficaces, des mesures législatives, des politiques, des normes et des fournisseurs compétents.

### Utilisation prévue du guide

Le Guide du programme d'immunisation du Nouveau-Brunswick fournit une directive à tous les praticiens de santé qui procurent des vaccins financés par l'État. Le guide décrit la législation, les politiques et les normes nécessaires pour assurer une pratique sécuritaire, efficace et compétente en matière d'immunisation. Il oriente les vaccinateurs quant aux pratiques propres à la province et sert de complément au Guide canadien d'immunisation. Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus directement auprès du Comité consultatif national de l'immunisation.

Le Guide du programme d'immunisation du Nouveau-Brunswick est mis à jour périodiquement de sorte à faire état de l'évolution des données probantes et des ressources.

### Aperçu du programme

L'immunisation sert à prévenir et à contrôler les maladies évitables par la vaccination. Les vaccins financés par l'État sont mis à la disposition de la population de la province selon les critères d'admissibilité établis par le Bureau du médecin-hygiéniste en chef. Les vaccins financés par l'État sont fournis dans le cadre des programmes de vaccination systématique des nourrissons, des enfants et des adultes, des programmes ciblés pour les personnes à risque élevé, et dans le cadre du suivi des maladies transmissibles. Un réseau de vaccinateurs offre ces vaccins gratuitement dans des centres de Santé publique, des établissements de soins primaires, des pharmacies, des établissements de soins de longue durée et d'autres installations. Ce modèle mixte de vaccination permet un emploi judicieux des vaccins, dont le coût est souvent plutôt élevé et dont l'approvisionnement peut parfois être limité.

L'augmentation du degré d'acceptation de l'immunisation et l'amélioration constante la qualité des services par la surveillance des effets secondaires suivant l'immunisation (ESSI) sont essentielles au succès du programme d'immunisation du Nouveau-Brunswick. En tant que tel, le programme d'immunisation du Nouveau-Brunswick est partie prenante du Système canadien de surveillance des effets secondaires suivant l'immunisation (SCSESSI), lequel est le mécanisme de signalement, d'évaluation et de formulation de recommandations concernant les effets secondaires suivant l'immunisation.

L'immunisation est un sujet de plus en plus complexe, et les vaccinateurs doivent se fier au savoir-faire d'autrui microbiologistes, virologistes et épidémiologistes, entre autres pour s'acquitter de leurs tâches. Les recommandations émanant du Comité consultatif national de l'immunisation et du Comité canadien d'immunisation présentent des conseils d'expert sur lesquels s'appuie le programme d'immunisation du Nouveau-Brunswick.

---

<sup>1</sup> Association canadienne de santé publique, « 12 grandes réalisations », ACSP 100 : un siècle de leadership à célébrer (en ligne), s.d., <<http://acsp100.ca/12-grandes-realizations>>.